



Affichée le 12 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2023/07/090

Fonction publique – personnels contractuels

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Agents contractuels (accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié).

Séance du 3 juillet 2023
Date de convocation : 27 juin 2023
Membres en exercice : 33
30 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno PASCAL a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD** a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : M. DENAT, maire

EXPOSE : Considérant la nécessité pour la commune, d'avoir recours ponctuellement à des agents contractuels, pour permettre la continuité du service public,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° qui prévoit le recrutement d'agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois,

Considérant le tableau des effectifs,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- De créer, à compter du 01 septembre 2023, un poste d'adjoint d'animation contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animations,
- De créer, à compter du 01 septembre 2023, deux postes d'adjoint d'animation contractuel, à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animations,
- De créer, à compter du 01 août 2023, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, deux postes d'adjoint administratif contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints administratif,
- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un poste d'adjoint technique contractuel, à temps complet, pour une durée de 12 mois, rémunéré au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques,

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels en application de l'article 3 – 1° de la loi de 84-53 précitée et de signer les contrats de travail correspondant,
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le

03 JUL. 2023

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

